REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1779**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces privés de la copropriété Caravelle - Lot n° 4 : mobilier, serrurerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017

Décision n° CP-2017-1779

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces privés de la copropriété Caravelle - Lot n° 4 : mobilier, serrurerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1047 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature du marché public de travaux, lot n° 4 : mobilier, serrurerie concernant l'opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - secteur Caravelle - travaux d'aménagement des espaces privés de la copropriété Caravelle.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-285 le 2 août 2016 à l'entreprise SERIC LYON pour un montant de 276 878,65 € HT, soit 332 254,38 € TTC.

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au nord de la Commune de Bron, aux limites des Communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier).

Face à cette situation, un projet de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Après délibération du Conseil n° 2007-4585 du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant le contenu du projet global et le bilan de l'ORU à hauteur de 84 044 280 € dont 26 439 178 € à la charge de la Communauté urbaine.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin et à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares. Le projet Caravelle comprend plusieurs volets associant l'intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics :

- l'amélioration de l'habitat existant conservé, par le biais du plan de sauvegarde pour les bâtiments et la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),
- la diversification de l'offre de logement par la création de programmes neufs avec des typologies variées,
- le désenclavement de l'îlot par la création d'espaces publics.

La mise en œuvre de ce projet a nécessité au préalable des démolitions (logements, garages, commerces et chaufferie collective) et la construction de plusieurs chaufferies sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété Caravelle. Ces travaux ont été réalisés en 2013.

Les travaux d'espaces publics ont été engagés à l'été 2014. La majorité de ces espaces ont été livrés au printemps 2016, la venelle (ruelle) a été livrée en avril 2017.

Conformément au planning du projet, les travaux d'aménagements des espaces privés de la copropriété et les travaux de préparation des terrains à construire ont été engagés fin 2016.

Le programme de résidentialisation des espaces extérieurs va permettre de requalifier et de réorganiser les voies privatives desservant les bâtiments, d'affirmer les limites entre le public et le privé, d'améliorer l'offre en stationnement ou encore la gestion des déchets, de restructurer les espaces extérieurs privés par la création d'un aménagement paysager à l'échelle de la copropriété.

Ce marché d'aménagement des espaces privés de la copropriété Caravelle comprenait 4 lots :

- lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement,
- lot n° 2 : éclairage, réseaux secs,
- lot n° 3 : espaces verts-plantations,
- lot n° 4 : mobilier urbain, serrurerie.

Le lot n° 4, objet de l'avenant "mobilier urbain et serrurerie" comprenait les quantités suivantes :

- fourniture et pose de clôture H : 1,5 mètres : 950 millimètres,
- fourniture et pose de portillon L : 1,5 mètres : 13 unités,
- fourniture et pose de portail pompier L : 5 mètres : 4 unités,
- fourniture et pose de murs préfabriqués h : 1,5 mètres : 34 mètres carrés,
- fourniture et pose de murs préfabriqués h : 1,5 mètres avec réservation pour digicode : 16,5 mètres carrés,
- fourniture et pose de potelets : 13 unités,
- fourniture et pose d'espace de collecte pour tri : 11 unités.

Cet avenant n° 1 n'entraîne aucune augmentation du montant initial du marché.

En effet, pour des raisons techniques, la copropriété Caravelle n'a pu maintenir le stockage des déchets ménagers dans les locaux de poubelles des bâtiments. Par conséquent, il a été nécessaire d'intégrer au projet des espaces extérieurs une zone de stockage permettant d'accueillir outre les poubelles de tri, celles des ordures ménagères. Initialement, seul le tri était sur les espaces extérieurs dans des abris conteneurs. Ainsi, et dans un souci d'économie globale du marché, il est proposé dans le cadre de l'avenant de supprimer les abris conteneurs prévus initialement car trop coûteux à démultiplier et de créer des zones de stockage délimitée par une clôture barreaudée.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2016-285 conclu avec l'entreprise SERIC LYON.

Cet avenant n'entraîne aucune augmentation financière du montant total du marché initial.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.